

COMMUNE DE SAINT-JEAN DE BOURNAY CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU VENDREDI 30 JUIN 2017 à 19h30

COMPTE - RENDU / PROCES - VERBAL

Etaient présents tous les conseillers en exercice, exceptés :

- Raphaèle LENOIR, procuration à M. MEYRIEUX
- Christian SENECHAL, procuration à M. TROUILLOUD
- Cindy PRESLE, procuration à M. CHEMINEL
- Patrice BESTIEU, procuration à Mme PELLERIN

Secrétaire de séance : Christian GALAMAND

Une minute de recueillement est observée en mémoire de Madame Simone VEIL

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2017

M. Galamand prend la parole comme il l'avait indiqué lors du précédent conseil municipal :

« En préambule, je vous précise que je souhaite pouvoir vous dire mon propos dans son intégralité sans être interrompu, en vertu de la capacité théorique d'écoute de chacun, inhérente à la démocratie, au respect et au civisme, qui semblent faire défaut à certains membres de cette assemblée municipale, mais qui devraient être les maîtres mots du travail à faire ensemble, pour notre Commune.

(Remarque de Mme Pellerin qui dit « et c'est reparti », M. Galamand la remercie de son attitude constructive)

Mon intervention fait suite à ma lecture du projet de procès-verbal de la séance du 18 avril dernier, relatant les questions et remarques concernant le procès-verbal de la séance du 14 mars 2017, pour laquelle j'étais le secrétaire de séance, donc en charge de la rédaction dudit PV.

Tout d'abord je conçois le rôle du secrétaire de séance comme suit :

- le secrétaire de séance écrit ce qu'il entend, et uniquement ce qu'il entend
- il n'interprète pas les propos tenus, quelle que soit la partie qui s'exprime

Par ailleurs, vous pouvez mesurer je pense que l'intensité de certaines discussions nécessite une grande concentration pour la prise de notes, et ne permet ni de prendre la parole ni de se perdre en digressions ; en conséquence de quoi le temps de parole de la minorité est sans commune mesure avec celui du secrétaire de séance qui est quasi nul.

M. Vivian je vous demande de répéter devant l'assemblée, votre réponse à ma question du 18 avril dernier. Je vous demandais de me préciser si la décision de ne pas prendre part aux votes concernait toute la minorité. Si vous êtes honnête et intègre, M. Vivian, vous devez répéter ce que vous m'avez répondu. Si vous ne le faites pas, je le ferai, et ce que je dirai, je vous le rappelle a été entendu par plusieurs conseillers. D'ailleurs je note que c'est Mme Pellerin, absente lors de cette séance, qui a demandé quels étaient vos propos injurieux, puis qui a pris votre défense en certifiant que vous ne m'aviez pas insulté.

Elle a ajouté que je vous aurais moi-même insulté. Afin de clarifier la situation je vous laisse la parole M. Vivian, pour rapporter à l'assemblée les propos que vous avez eu à mon égard, et ce en une phrase, s'il vous plait.

(Silence de M. Vivian)

Puisque vous n'avez pas la franchise de le répéter, voici vos propos :

« On vous demandé quelque chose, à vous ? »

Ce à quoi je vous réponds « moi je vous demande »

Et vous avez continué en disant « quand on t'appellera pot de chambre tu sortiras de sous le lit »

Cet évènement illustre ce que nous vivons de façon systématique au sein de cette assemblée, et si cela est votre conception de la démocratie, et du respect du travail fait pour les Saint Jeannais, et pour notre Commune, alors vous semblez ignorer les fondamentaux de l'engagement public, ignorance qui doit être portée à la connaissance des Saint Jeannais.

Les discussions, qu'il est normal d'avoir dans toute organisation démocratique, devraient être constructives dans un respect mutuel entre élus alors que la minorité est dans l'opposition et le dénigrement systématiques de l'action communale.

Quelques exemples de votre irrespect, monsieur Vivian, de l'institution communale :

- vos bougonnements permanents pendant que M. le Maire, ses adjoints ou ses conseillers s'expriment
- vos accusations mensongères à tous les niveaux

Si de tels évènements devaient se reproduire envers quelque conseiller municipal ils seraient à nouveau rapportés au PV, M. le Maire se réservant la liberté de prendre les mesures qu'il estimera nécessaires pour rendre la sérénité à notre assemblée.

Enfin, Mme Gerboullet, vous avez dit que lorsque je suis présent en séance, le conseil municipal est une cour maternelle, pourtant à la lecture du PV du 18 avril, il apparait très clairement dans les débats que vos remarques n'ont pas élevé le niveau alors que j'étais absent.

J'en conclus donc que le niveau de la cour maternelle vous incombe et je vous le laisse.

Merci de votre écoute respectueuse »

M. le Maire remercie M. Galamand pour son intervention. Il demande s'il y a des observations sur le PV de la séance du 20 juin 2017.

Mme Pellerin souhaite prendre la parole, notamment pour M. Bestieu qui n'est pas présent sur les points suivants :

à propos de la discrimination, le terme l'a heurté, la portée de ce terme ne correspond pas à ce qui a voulu être dit. A aucun moment la minorité n'a pas parlé de discrimination. Le but était de faire comprendre aux St Jeannais qu'ils n'auraient plus le même nombre de places disponibles à la crèche. M. le Maire confirme ce qui est écrit au PV, c'est lui qui a évoqué une discrimination face à la volonté de Mme Gerboullet de réserver la crèche de St Jean aux enfants St Jeannais en exclusivité. Il n'est pas écrit que la minorité a dit le mot discrimination, mais que selon lui la volonté de Mme Gerboullet en est une, en voulant réserver la crèche aux seuls enfants Saint Jeannais.

Par ailleurs M. Bestieu avait signalé que dans un projet précédent il y avait eu une proposition de création de nouveaux équipements, dont 21 places seraient réservées à St Jean, avec un objectif de 70 places à créer dans les différentes communes de l'ancienne intercommunalité.

M. le Maire répond que ce projet de 70 places n'a jamais été réalisé.

M. Vivian ajoute que la Communauté de Communes du Pays St Jeannais a voulu prendre la gestion de la crèche de St Jean de Bournay, mais qu'il l'a toujours refusé compte tenu de la demande sur St Jean; il attendait la création des 70 places pour envisager ce transfert de gestion car dans ce cas là les St Jeannais en auraient profité.

M. le Maire entend bien ce que dit la minorité, mais il rappelle que le transfert est obligatoire, et se fera au 1^{er} janvier 2018. Par ailleurs l'extension à 24 places permettra à environ 70 enfants de bénéficier de la structure. Pour l'instant la crèche est communale, la plupart des enfants accueillis sont St Jeannais. Ensuite, c'est l'intercommunalité qui attribuera les places, mais la Commune sera vigilante. Il rappelle également que les équipements intercommunaux situés dans d'autres communes profiteront aux familles St Jeannaises, ouvrant plus de choix aux parents.

- Concernant sa prise de parole pour la modification des rythmes scolaires, il avait proposé 15h et non 15h30, pour une durée de 1h30 les mardis et jeudis.

D'ailleurs, dans le courrier des enseignants, Mme Pellerin fait remarquer la tournure de la phrase qui dit que la municipalité a demandé aux enseignants de se positionner. M. Benatru répond qu'effectivement la phrase peut être entendue de 2 façons différentes, car en fait devant les multiples interrogations des équipes enseignantes apparues après l'élection présidentielle, il a demandé qu'elles se positionnent officiellement par écrit. Cela est confirmé par le vote du conseil d'école extraordinaire. M. Benatru insiste sur le fait que ce qui a été demandé est un courrier constatant leur demande, sans qu'aucune proposition d'organisation n'ait été faite par la municipalité.

M. Vivian demande les votes du conseil d'école extraordinaire, à savoir 30 pour 5 abstentions et 2 contre le retour à la semaine de 4 jours. Il demande également le retour du sondage des parents, M. Benatru répond que 65% des familles ayant répondu sont favorables à la semaine des 4 jours.

M. Vivian souhaite savoir ce qu'il advient des TAP, il lui est répondu que compte tenu de la parution tardive du décret et vu la nécessité de proposer une solution aux parents le mercredi matin ils auront lieu le mercredi matin. La Commune prépare la demande de dérogation en ce sens pour la rentrée 2017/2018. Dès 2018 la semaine de 4 jours sera la norme. Enfin M. Vivian demande ce qu'il en est de la prolongation de la matinée à 11h45, M. Benatru répond que la demande d'un seul enseignant ne peut être prise en compte, et que cela ne serait pas possible pour l'organisation du temps de repas.

 Enfin concernant l'annulation de la fête des mères, il a dit qu'il aurait fallu maintenir cette date et en faire le bilan après. Il a fait remarquer que c'est la 1^{ère} année que cette mise à l'honneur n'a pas lieu.

M. le Maire en profite pour signaler que le mail d'annulation de la fête des mères a bien été envoyé à toute la liste, Mme Gerboullet signale qu'il y a une erreur dans son adresse mail. Mrs Fillon et Vivian confirment qu'ils avaient bien reçu le mail, donc Mme Kohler souhaite qu'il soit précisé que les insinuations de M. Bestieu qui disaient que le mail n'avait pas été envoyé à tout le monde n'étaient pas justifiées.

Mme Peller souhaite également revenir sur le précédent Conseil Municipal, lors duquel Mme Gerboullet avait dit que les chiffres dans le tableau relatif au comité des fêtes étaient faux, elle précise que les chiffres étaient exacts, avec le document transmis par le comité des fêtes à l'appui. Le montant des dépenses restant à charge de l'association était bien celui mentionné, les recettes de la buvette ayant été normalement déduites pour définir un ratio de participation communale. M. le Maire fait remarquer que Mme Gerboullet a toujours été opposée à la mise en place d'une buvette lors des vendredis de l'été, il est content de savoir que finalement il y en a eu une l'année dernière. M. Fillon souhaite préciser que lorsqu'il faisait partie de l'association la décision de ne pas ouvrir de buvette était une décision du bureau.

Vote:		
Pour : 21		
Contre: 5		

III. PRESENTATION DE LA DELIBERATION

2017/60 – Elections sénatoriales du 24 septembre 2017 – Désignation des délégués titulaires et suppléants des conseils municipaux

En application du décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs joint en annexe 1, les conseils municipaux du département de l'Isère sont convoqués le vendredi 30 juin 2017, à l'effet de désigner leurs délégués titulaires et suppléants qui seront chargés d'élire les sénateurs lors du scrutin du 24 septembre 2017.

Le vote pour l'élection des délégués et des suppléants des conseils municipaux se fera au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder ce vendredi 30 juin 2017 à la désignation de 15 délégués titulaires et de 5 suppléants.

Le bureau de vote est composé comme suit :

- Président : Daniel CHEMINEL, maire
- Secrétaire : Christian GALAMAND
- Jean Michel FILLON, Paulette GONIN, Mikäel GIMARD, Thomas BOUVARD

Le dépôt de 2 listes est constaté, à savoir :

- « avec vous, pour vous »
- « continuons emsemble »

A l'issue des opérations de vote les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés : 26 Bulletins blancs : 0 Bulletins nuls: 0

Ont obtenus:

La liste « avec vous, pour vous » : 21 voix La liste « continuons emsemble » : 5 voix

Après application du quotient électoral aux listes en présence :

Sont désignés délégués titulaires :

- M. BENATRU
- Mme GONIN
- M. MEYRIEUX
- Mme PELLER
- M. GIMARD
- Mme KOLHER
- M. MONTEILLER
- Mme GAGNIERE
- M. CAPOURET
- Mme JARDINET
- M. BOUVARD
- Mme PRESLE
- WIIIICTAL
- M. VIVIAN
- Mme GERBOULLET
- M. BESTIEU

Sont désignés délégués suppléants

- M. PELLET
- Mme LENOIR
- M. MUSY
- Mme PELLERIN
- M. FILLON

Après signature par les membres du bureau, le procès-verbal de la désignation et son annexe sont immédiatement affichés à la porte de la mairie, et les résultats transmis à la Préfecture.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 18 juillet 2017.

La séance est levée à 20h30